

Motion sur le nombre de semestres de CRCT

La section 27 du CNU s'est réunie du mercredi 11 au vendredi 13 mars 2026 pour statuer sur l'attribution des Congés pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT).

La section s'inquiète de la baisse significative du nombre de demandes de CRCT observée depuis 2025, particulièrement dans le corps des maîtresses et maîtres de conférences (MCF). En l'espace de deux ans, le nombre de collègues MCF ayant déposé une demande a baissé de 44% (46 candidatures en 2024, 36 en 2025, 26 en 2026). Tous corps confondus, la baisse est de 39%. La section estime que cette baisse témoigne à la fois de la dégradation des conditions de travail et d'un découragement global lié au taux de pression habituel sur ce dispositif en section 27.

Dans le même temps, la section continue d'estimer aberrant le mode de calcul du nombre de semestres de CRCT alloués à la section (40% du volume attribué par les établissements l'année précédente, ventilé ensuite en fonction de la taille de la section). Depuis ce mode de calcul (datant du passage aux responsabilités et compétences élargies par les établissements), nous constatons malheureusement une attribution locale restrictive qui se répercute nationalement sur le volume global de CRCT.

Pris en étau entre un contexte universitaire de pénurie financière dont découle une pénurie de titulaires et des chances très réduites d'obtention d'un semestre de CRCT, les enseignant·es-chercheur·ses font face à une situation extrêmement démotivante.

Le CNU 27 s'indigne de l'insuffisance du nombre de semestres de CRCT à attribuer chaque année au niveau national et demande à ce qu'il soit revu à la hausse avec un mode de calcul approprié.

Motion votée le 13 mars 2026 par la section 27 du CNU réunie en session d'examen des dossiers de demande de CRCT et de qualification aux fonctions de maître de conférences.

Votée à l'unanimité. Pour 58, contre 0, abstention 0.